

## Séance du Jeudi 24 Novembre 2022 à 19h00

Nombre de membres en exercice : 19                      Membres présents : 10  
Absents excusés : 2    Absents excusés représentés : 6    Absents : 1            Votes exprimés : 16

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 24 Novembre 2022 à 19h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr GUISSSE Roger à Mr BILLET Guy, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda et Mme DRAB Sabine

Absents : Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 19/09/2022

### **DELIBERATIONS :**

#### **2022 026 : Subvention association des francs-tireurs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des francs-tireurs a fortement participé cette année encore à l'organisation et à la gestion de la ducasse communale le 01 octobre dernier et propose donc de lui attribuer une subvention exceptionnelle.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir débattre sur le principe d'octroi d'une subvention ainsi que le cas échéant, sur son montant.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :

- De verser à l'association locale « les francs-tireurs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros

#### **2022 027 : Annulation délibération 2022 025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « l'Egide de FOUQUEREUIL : Ecole d'arts martiaux » occupant le foyer communal le mercredi a justifié de son existence en qualité d'association loi 1901.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir annuler la délibération 2022 025 instituant un loyer annuel de 600€ à l'association « l'égide de FOUQUEREUIL » afin de lui permettre l'occupation à titre gratuit du foyer communal, le mercredi, comme c'est le cas sur la commune pour toutes les associations loi 1901, occupant des bâtiments communaux.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :

- D'annuler la délibération 2022 025 pour les raisons ci-dessus évoquées

#### **2022 028 : DM n°1 au BP2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification au BP 2022 afin de régulariser une imputation erronée sur la comptabilité 2018.

Il propose d'inscrire les modifications suivantes :

- Dépenses investissement : compte 13151 : 5 872 €
- Recettes d'investissement : compte 13251 : 5 872 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents DECIDE

- De valider la proposition de DM 1 en inscrivant la somme de 5 872 € en dépenses d'investissement (compte 13151) et en recettes d'investissement (compte 13251)

#### **2022 029 : Créneaux et tarifs garderie scolaire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de simplifier la tarification de la garderie périscolaire il serait judicieux de modifier les créneaux horaires et les tarifs appliqués aux familles.

Il propose, en s'appuyant sur les statistiques de fréquentation, de fixer les créneaux et tarifs suivants :

- Le matin de 7h30 à 8h15 : 1 €
- L'après-midi de 16h15 à 17h30 : 1.50 €
- L'après-midi de 17h30 à 18h30 : 1.20 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil Municipal DECIDE de valider cette proposition et de fixer les tarifs comme suit, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023** :

- Le matin de 7h30 à 8h15 : 1 €
- L'après-midi de 16h15 à 17h30 : 1.50 €
- L'après-midi de 17h30 à 18h30 : 1.20 €

Par ailleurs, le conseil municipal, afin d'éviter les situations abusives et récurrentes, décide de mettre en place une majoration de l'ordre de 5€ le quart d'heure après 18h30, heure de fin de la garderie.  
Le règlement de la garderie périscolaire sera mis à jour de ces modifications au 01/01/2023

**2022 030 : Vente foncière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme WAREMBOURG propriétaire du 57 rue des déportés a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle AB0132 appartenant à la commune, située au bout de sa parcelle.

La superficie souhaitée est approximativement de 90 m<sup>2</sup> et ladite parcelle AB0132 classée en zone N au PLU communal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle vente à Mme WAREMBOURG et d'en fixer les conditions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil Municipal DECIDE :

- D'accepter la vente d'une partie de cette parcelle AB0132
- De fixer à 5€/m<sup>2</sup> le tarif de vente
- De laisser à la charge de l'acquéreur les frais de bornage et de notaire.
- D'autoriser Mr le Maire à effectuer l'ensemble des démarches pour mener à bien cette

vente foncière.

**2022 031 : Projet aménagement espaces communaux**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité remise par Mme GUERRIER architecte paysagiste, dans le cadre du projet d'aménagement des espaces communaux – espace vert foyer communal et espace public à la résidence le clos fleuri –

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil Municipal DECIDE :

- De valider dans son principe le projet tel que présenté
- D'autoriser Mr le Maire à lancer d'ores et déjà les démarches administratives visant à estimer précisément le projet, à constituer le dossier la maîtrise d'œuvre et à solliciter les diverses subventions inhérentes à ce type d'aménagement.
- Le projet sera revu lors du vote du budget primitif 2023

**INFORMATIONS MUNICIPALES :**

- Mise en place, par le service eau de CABBALR, d'un piézomètre sur l'espace vert à droite du stand de tir afin de mesurer les niveaux de la nappe phréatique
- Elagage de l'espace François Fleury :

Mr BILLET expose l'entretien avec les services du SIVOM quant aux besoins d'élagage des arbres du parc F.Fleury.

Il a été convenu d'étaler sur 3 ans les interventions du service qui se chargera donc d'élaguer, de faucher, d'ôter les arbres morts mais également de restaurer les berges de l'étang, l'entretenir ainsi que recréer l'espace détente par la revalorisation de l'espace santé et le placement de bancs.

- Modification passage balayeuse :

Mr PEREIRA explique que de fortes augmentations sont annoncées au niveau du service de la balayeuse (SIVOM) par rapport à l'utilisation de l'eau et au coût de traitement des déchets ... Il a donc été convenu de profiter de ce changement pour revoir les besoins de la commune : la balayeuse ne passera donc plus durant les mois d'été ( peu judicieux en raison des sécheresse et pénurie d'eau ..) et exclusivement dans les rues où subsistent des caniveaux, le passage dans les autres rues s'avère inutiles.

- Le calendrier des fêtes 2023 est distribué et sera transmis à la population
- Le rapport d'activités 2021 de l'AULA est disponible à la consultation

- Un échange avec l'entreprise « BOXY » a montré que l'emplacement proposé ne paraît pas exploitable ... le projet avec cette enseigne est donc abandonné. Une autre enseigne a été vue par plusieurs élus lors du journal télévisé .. une recherche sera faite pour les contacter
- Une demande de food truck pour vente de Burgers le mercredi soir a été reçue en mairie : une suite favorable est proposée. L'entreprise sera contactée pour rdv
- Noël : pour agrémenter le village pendant cette période de festivité, il est proposé de positionner des sapins de Noël à décorer librement ... un premier sera mis au foyer communal et la population sera invitée le vendredi 16/12/22 vers 18h pour un pot de Noël parallèlement à l'installation du sapin.
- Augmentation des tarifs d'électricité : la commune a la possibilité de revenir sur des tarifs réglementés auprès de EDF ce qui permettra d'être sous couvert du bouclier tarifaire. Une analyse sera menée par rapport à la consommation des salles communales et le tarif des locations pourra éventuellement être revu à la hausse pour tenir compte de cette augmentation.
- Mr PEREIRA informe que la crémone de la porte du hall de l'école élémentaire sera prochainement changée

### QUESTIONS DIVERSES :

- Mme VERPRAET souligne le travail de qualité de l'entreprise qui a effectué le curage du fossé rue du marais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15

La Secrétaire,

Séverine VERPRAET

Le Maire,



Gérard OGIEZ